

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - MONDE

(Date de prise d'effet : 18/05/2018)

SYSTÈMES DE TECHNOLOGIE AVANCÉE – GESTION DES FLUIDES

(Applicable aux gammes de produits Avalon Laboratories, Inc., Micromedics, et Value Plastics)

1. **OFFRE DE VENTE.** Les biens et/ou services (ci-après : les « Produits ») proposés à la vente par Nordson Corporation, ou ses filiales, groupes, divisions, et secteurs d'activités (chacun étant désigné par le terme « Nordson »), sont proposés à la vente sur la base des documents suivants (collectivement, le « Contrat »), par ordre de priorité :

- L'accord négocié
- Le devis ou la proposition de Nordson
- Les Conditions de vente supplémentaires spécifiques à la gamme de produits
- Conditions générales de vente - Monde

Les Conditions de vente supplémentaires spécifiques à la gamme de produits s'inscrivent dans la continuité des Conditions générales de vente – Monde.

La délivrance par l'Acheteur d'un bon de commande ou autre document écrit signifie l'acceptation du Contrat par l'Acheteur. Toute stipulation contenue dans le bon de commande de l'Acheteur, ou autres documents délivrés par l'Acheteur, qui est en conflit avec le Contrat, ou s'ajoute au Contrat, sera rejetée, sauf si ladite stipulation a été expressément acceptée par Nordson par écrit avec la signature d'un représentant autorisé de Nordson.

2. **PRIX - PAIEMENT.** Les délais de paiement sont nets trente (30) jours et sous réserve d'une approbation de crédit. Les prix sont fermes et ne peuvent pas donner lieu à des remises. De plus, ils n'incluent pas les taxes, droits ou frais pour emballages spéciaux et pour l'assurance, sauf indication contraire donnée par Nordson par écrit. L'Acheteur devra s'acquitter de ces frais, le cas échéant. Cependant l'Acheteur peut fournir à Nordson un certificat d'exemption fiscale adéquat et conforme aux exigences de l'autorité fiscale. Nordson n'est pas tenue d'obtenir une assurance pour l'Acheteur, à moins que l'Acheteur en fasse la demande

L'Acheteur ne peut pas effectuer de compensation au titre d'une réclamation dirigée à l'encontre Nordson, y compris une réclamation concernant des Produits retournés par l'Acheteur en vue d'une réparation ou d'une correction de vices. Si l'Acheteur retarde l'expédition, la date d'échéance du paiement sera basée sur la date à laquelle Nordson est prêt à effectuer l'expédition. Les Produits détenus pour l'Acheteur seront détenus à ses frais. Les comptes en souffrance portent intérêt sur solde impayé de vingt-et-un pour cent (21 %) par an, par mois. Nordson retient une garantie relativement aux Produits afin de sécuriser le paiement de toutes les sommes dues par l'Acheteur à Nordson, y compris, mais sans limitation, tout prix d'achat impayé ayant trait aux Produits. L'Acheteur accepte de signer et faire livrer les accords et instruments éventuellement demandés par Nordson pour produire des preuves supplémentaires de la garantie donnée par l'Acheteur concernant les Produits.

3. **GARANTIE.** Nordson garantit à l'Acheteur que les Produits sont exempts de vices de matériaux et de main-d'œuvre à condition que lesdits Produits soient utilisés et entretenus conformément aux consignes d'exploitation, d'entretien, ou autres, fournies par Nordson dans les manuels ou autres documents. Par défaut, la période de garantie est de : (i) un (1) an à partir de la première utilisation, (ii) dix-huit (18) mois à compter de l'expédition, ou (iii) 2 000 heures d'utilisation, selon la première éventualité.

La garantie ci-dessus ne s'étend pas, et n'est pas applicable, à des vices des Produits résultant de :

- (a) accident ou négligence, abus ou mauvaise utilisation des Produits ;
- (b) tout dessin, toute conception ou toute spécification fournis par l'Acheteur ;
- (c) maintenance, révision, installation, stockage ou exploitation inappropriés ou non autorisés ;
- (d) endommagement, négligence, volontaires ou non, de la part de l'Acheteur ou ses agents ou employés ;
- (e) qualité des matériaux utilisés ou transformés par les Produits ;
- (f) toute altération, modification ou réparation des Produits par quiconque d'autre que Nordson ;
- (g) usure normale ou usure accélérée due à l'utilisation de matériaux abrasifs ; et
- (h) endommagement après la date d'expédition si les dommages ne sont pas directement dus à un vice de matériau ou de main d'œuvre.

Toute utilisation de pièces détachées ou de rechange n'ayant pas été fournies par Nordson ou n'étant pas approuvées par Nordson rendra nulle toute autorisation pouvant avoir été obtenue relativement aux Produits et peut porter préjudice à la sécurité et au bon fonctionnement des Produits. La présente garantie ne couvre aucun dommage ou aucune défaillance des Produits qui serait causé par l'utilisation de pièces détachées ou de rechange non fournies ou approuvées par Nordson.

Nordson ne pourra en aucune manière être tenue responsable au titre de cette garantie (ou de toute autre garantie ou condition) si le prix total des Produits n'a pas été payé à la date d'échéance du paiement. Nordson peut absorber les frais d'expédition de retour à son gré.

La seule responsabilité de Nordson en cas de non-respect de cette garantie sera, au gré de Nordson, de modifier, ajuster, réparer ou remplacer les Produits, fournir les services de nouveau, ou rembourser le prix d'achat. Après expiration de la période de garantie, Nordson pourra choisir de rendre les Produits ou les pièces détachées ou de rechange desdits Produits obsolètes, et Nordson sera alors dégagée de l'obligation permanente de stocker ou fournir ces Produits ou composants.

NORDSON ET L'ACHETEUR CONVIENNENT QUE, AU VU DE LA GARANTIE EXPRESSE CI-DESSUS ET DE TOUTE GARANTIE DE PERFORMANCE SPÉCIFIQUEMENT EXPOSÉE DANS LE DEVIS OU LA PROPOSITION DE NORDSON, TOUTE AUTRE GARANTIE, HORMIS GARANTIE DE TITRE, EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT GARANTIE DE COMMERCIALISABILITÉ OU D'ADAPTATION À UNE FIN PARTICULIÈRE, EST EXCLUE DU CONTRAT.

4. **TITRE ET RISQUE DE PERTE.** Le titre et le risque de perte ou de dommage se rapportant aux Produits seront transférés conformément aux conditions de livraison stipulées sur le devis proposé à l'Acheteur. En l'absence de telles conditions, le transfert du titre et du risque de perte ou de dommage des Produits s'opérera départ usine (INCOTERMS 2010 EXW), c'est-à-dire l'installation d'expédition de Nordson. L'Acheteur assurera les Produits au prix d'achat total en indiquant Nordson comme bénéficiaire.
5. **RETARD DANS L'EXÉCUTION.** Les dates de livraison fournies par Nordson sont des estimations. Nordson ne manquera pas au Contrat et ne pourra pas être tenue responsable de toute dépense, toute perte ou tout dommage causé par un retard dans l'exécution si ledit retard est dû à des causes indépendantes de sa volonté, y compris mais non limité aux conflits de travail, inondations, incendies, retards dans les transports, impossibilité d'obtenir du matériel ou panne de l'équipement de fabrication. Dans le cas d'un tel retard, le prix et les autres clauses du Contrat qui seront affectées seront ajustés pour tenir compte de l'incidence de tout retard.
6. **RENSEIGNEMENTS EXCLUSIFS.** L'Acheteur accepte que toute information – comme les spécifications, dessins, logiciels et renseignements (y compris, sans limitation, conceptions, rapports, documentation de logiciels, manuels, informations sur les procédés, etc.) de Nordson – qui est révélée par Nordson à l'Acheteur et qui comporte des renseignements confidentiels ou exclusifs, que lesdits renseignements soient ou ne soient pas marqués ou identifiés comme étant exclusifs ou confidentiels, doit être conservée en toute confidentialité par l'Acheteur avec au moins les mêmes soins et garanties que ceux qui s'appliquent aux propres renseignements exclusifs de l'Acheteur, et au moins avec un degré de diligence raisonnable. L'Acheteur ne doit utiliser ces renseignements que pour s'acquitter de ses obligations et ne doit pas les dupliquer, les communiquer à d'autres, ou les utiliser de quelque autre manière que ce soit, sans l'autorisation écrite de Nordson. Ces obligations ne s'appliquent pas à tout renseignement qui appartient ou tombe dans le domaine public sans violation du présent accord ; ou qui est reçu d'un tiers par l'Acheteur de manière légale et non confidentielle à la suite de cet accord, à condition que ce tiers ne soit pas ou n'ait pas été visé par une interdiction de divulguer ce renseignement à l'Acheteur en conséquence d'une obligation fiduciaire ou contractuelle ; ou est élaboré par l'Acheteur de manière indépendante et sans bénéficier de l'information reçue de Nordson, ce qui doit être établi par des preuves documentaires. L'Acheteur doit retourner ou détruire la totalité des documents, copies, notes ou supports (écrits ou électroniques) contenant une partie des renseignements confidentiels ou exclusifs à la demande écrite de Nordson. Les restrictions et obligations concernant les renseignements confidentiels ou exclusifs de Nordson expirent sept (7) ans après l'expédition du produit.
7. **CONTREFAÇON DE BREVET.** Nordson s'engage à indemniser l'Acheteur de et contre toute réclamation, demande et action en justice fondées sur des allégations que les Produits conçus et fabriqués par Nordson constituent une contrefaçon à un brevet, si Nordson (i) est informée rapidement de l'affirmation d'une telle allégation, (ii) reçoit l'autorisation de se défendre contre ladite allégation, et (ii) reçoit les informations et l'aide

pouvant raisonnablement être attendues aux fins de cette défense. Au moment de la notification d'une action en contrefaçon, Nordson se réserve le droit, sans frais pour l'Acheteur, de :

- (a) procurer à l'Acheteur le droit de continuer à utiliser les Produits ;
- (b) remplacer les Produits contrefaits par des Produits qui ne contrefont aucun brevet ; ou
- (c) modifier les Produits contrefaits pour permettre à l'Acheteur de continuer à utiliser les Produits.

Nordson n'assume aucune responsabilité pour la contrefaçon de tout brevet de procédé ou pour la contrefaçon de tout brevet couvrant des articles fabriqués ou produits totalement ou partiellement avec les Produits. Concernant tout produit fabriqué selon les conceptions proposées par l'Acheteur, l'Acheteur s'engage à indemniser Nordson contre toute réclamation, demande et action en justice dirigée à l'encontre de Nordson au titre d'une contrefaçon.

8. ANNULATION ET RETOURS. L'Acheteur peut annuler son achat de Produits en fournissant à Nordson un avis écrit d'annulation au plus tard trente (30) jours avant l'expédition. L'Acheteur consent à payer tous les travaux effectués (y compris le bénéfice dégagé via ceux-ci), les travaux en cours sur la base du pourcentage d'achèvement, les matières premières, l'outillage non amorti, l'ingénierie et tous autres coûts directs ou indirects ou frais engagés par Nordson en raison de l'annulation, dont des frais de restockage de 20 % du prix figurant sur le bon de commande des Produits. Nordson se réserve le droit de compléter et d'expédier les Produits annulés moins de trente (30) jours avant la date d'expédition prévue et aura droit au prix intégral figurant sur le bon de commande.

Avec l'approbation écrite de Nordson, l'Acheteur peut retourner les Produits en payant des frais de restockage qui seront les plus élevés entre (a) l'équivalent en monnaie locale de 20 USD et (b) 20 % du prix figurant sur le bon de commande. L'Acheteur sera responsable des frais supplémentaires engagés par Nordson pour le retour des Produits conçus et fabriqués sur mesure ou sur commande.

9. EMBALLAGE ET EXPÉDITION. Les Produits seront emballés conformément aux pratiques commerciales standards pour les envois nationaux et internationaux. L'Acheteur devra payer tous les frais d'expédition. En l'absence de consignes spécifiques, Nordson choisira le transporteur. Le cas échéant, il incombe à l'Acheteur de se procurer l'espace de fret maritime et l'assurance maritime.

10. RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTS. Les Produits ont été fabriqués dans le respect des lois et règlements en vigueur du pays où les Produits sont fabriqués, lois et règlements qui étaient en vigueur au moment de la fabrication. La conformité aux lois locales relatives au fonctionnement des Produits est la responsabilité de l'Acheteur.

11. IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS. L'Acheteur sera responsable de l'obtention et du paiement de tous les permis requis pour l'importation des Produits au point de livraison désigné, et Nordson sera responsable d'obtenir et de payer tous les permis d'exportation nécessaires à l'expédition des Produits au point de livraison désigné. Chaque partie devra fournir les renseignements pouvant raisonnablement être demandés par l'autre partie afin de faciliter l'obtention des permis requis. L'Acheteur déclare et garantit à Nordson que tous les renseignements fournis par l'Acheteur à Nordson, y compris, sans limitation, les renseignements concernant l'emplacement et le but pour lequel les Produits seront utilisés, sont exacts. Les Produits ne peuvent pas être exportés ou réexportés à destination de tout pays ou toute personne physique ou morale figurant sur la Liste des personnes prohibées du département du Commerce des États-Unis, la liste des pays visés par des sanctions économiques ou commerciales ou des Ressortissants spécifiquement désignés, des Trafiquants de stupéfiants spécifiquement désignés ou des Terroristes spécifiquement désignés du département du Trésor des États-Unis.

12. DROIT APPLICABLE. Dans le cas où la vente des Produits à l'Acheteur est assujettie à la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (« CVIM »), la CVIM s'applique, à condition, toutefois, que les termes du Contrat remplacent toute clause contraire de la Convention. Dans le cas où la CVIM ne s'applique pas, le Contrat doit être interprété selon le droit de la juridiction dans laquelle Nordson est légalement enregistré et sera régi par ce droit.

13. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. LA RESPONSABILITÉ – CONTRACTUELLE, DÉLICTEUELLE (Y COMPRIS NÉGLIGENCE), EN RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTRE – DE NORDSON OU DE L'ACHETEUR NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE POUR UNE PERTE DE PROFITS ANTICIPÉS, UNE PERTE EN RAISON D'UNE FERMETURE D'USINE, UNE NON-EXPLOITATION OU UNE AUGMENTATION DES DÉPENSES D'EXPLOITATION, LE COÛT DE L'ARGENT, UNE PERTE DE L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE CAPITAL OU DE REVENU, OU TOUTE PERTE ÉCONOMIQUE OU PERTE OU TOUT DOMMAGE INDIRECTS. LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE DE L'ACHETEUR OU DE NORDSON EN CAS DE RUPTURE DE CONTRAT,

DÉLIT (Y COMPRIS NÉGLIGENCE), RESPONSABILITÉ STRICTE, ET VIOLATION DE GARANTIE OU AUTRE NE PEUT EN AUCUN CAS DÉPASSER LE PRIX CONTRACTUEL.

- 14. INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD.** Le Contrat constitue la formulation complète, finale et exclusive de l'accord passé entre l'Acheteur et Nordson pour la vente et l'achat des Produits. Tout accord, toute entente et toute déclaration, antérieurs ou contemporains, oraux ou écrits, sont fusionnés dans le présent document. Le Contrat ne doit pas être modifié, complété, qualifié, ou interprété par une série de transactions intervenues précédemment entre les parties ou par la coutume ou l'usage du commerce. Aucune modification ou aucun ajout au Contrat ne sera contraignant pour Nordson à moins d'avoir été écrit et signé par un représentant autorisé de Nordson.

CONDITIONS DE VENTE SUPPLÉMENTAIRES SPÉCIFIQUES À UNE GAMME DE PRODUITS

SYSTÈMES DE TECHNOLOGIE AVANCÉE – GESTION DES FLUIDES

(Applicable à la gamme de produits Avalon Laboratories, Inc.)

Ce qui suit est un supplément à l'Article 2, Prix-Paiement, des Conditions générales de vente – Monde

Pour des raisons liées au rendement et au dimensionnement des lots, le bon de commande sera considéré comme honoré nonobstant un écart positif ou négatif de 10 %

Insérez ce qui suit de sorte à remplacer le premier paragraphe de l'article 3, Garantie, des Conditions générales de vente - Monde

Nordson garantit à l'Acheteur que les Produits sont exempts de vices matériels ou de main d'œuvre pendant une période de soixante (60) jours à compter de la date d'expédition. Afin de recevoir le service de garantie, l'Acheteur doit retourner les Produits défectueux dans les trente (30) jours suivant la réception d'un numéro d'autorisation de retour de matériel (« RMA ») de Nordson. Toutes les réclamations au titre de la garantie seront traitées conformément aux procédures RMA standards de Nordson. Les Produits retournés seront exempts de matières dangereuses, notamment, mais pas exclusivement, dangers biologiques.

Le service de garantie sera exécuté dans l'installation de Nordson. Si Nordson détermine que les Produits originaux n'étaient pas défectueux, l'Acheteur remboursera Nordson pour tous les coûts de manutention, transport et réparations aux taux de Nordson en vigueur. Nordson deviendra le propriétaire de tous les Produits défectueux retournés en vertu de cette garantie qui sont remplacés ou pour lesquels un remboursement est donné à l'Acheteur.

Insérez ce qui suit de sorte à remplacer les deux premières phrases l'Article 5, Titre et le risque de perte, des Conditions générales de vente - Monde

Le transfert du titre et du risque de perte des Produits s'opérera départ usine (INCOTERMS 2010 EXW), si expédiés de Huntington Beach, CA USA, ou franco transporteur (INCOTERMS 2010 FCA) si expédiés de Nogales, AZ USA.

Insérez ce qui suit de sorte à remplacer l'article 8, Annulation et retours, des Conditions générales de vente - Monde

DROITS DE RÉSILIATION, ANNULATION ET RETOURS

Nordson peut résilier ce Contrat ou les commandes passées en vertu dudit Contrat avec un avis adressé à l'Acheteur si (a) l'Acheteur ne paie pas en temps voulu les sommes dues en vertu du Contrat et si cette omission de payer continue pendant dix (10) jours après la date d'échéance ou (b) l'Acheteur manque de manière importante à ses obligations en vertu du Contrat (autrement qu'en matière de paiement) et que ce manquement continue pendant une période de vingt (20) jours après réception par l'Acheteur d'un avis écrit de Nordson spécifiant ce manquement. L'acheteur ne peut pas annuler, totalement ou partiellement, une commande pour laquelle un Produit a été expédié. L'Acheteur n'a pas le droit de retourner les Produits.

CONDITIONS DE VENTE SUPPLÉMENTAIRES SPÉCIFIQUES À UNE GAMME DE PRODUITS

SYSTÈMES DE TECHNOLOGIE AVANCÉE – GESTION DES FLUIDES

(Applicable aux gammes de produits Micromedics, et Value Plastics)

Ce qui suit est un supplément à l'Article 2, Prix-Paiement, des Conditions générales de vente – Monde

Pour des raisons liées au rendement et au dimensionnement des lots, le bon de commande sera considéré comme honoré nonobstant un écart positif ou négatif de 10 %

Insérez ce qui suit de sorte à remplacer le premier paragraphe de l'article 3, Garantie, des Conditions générales de vente - Monde

Pour la gamme de produits Value Plastics, Inc. :

Nordson garantit à l'Acheteur que les Produits répondent aux spécifications et critères de Nordson pendant une période de soixante (60) jours à compter de la date d'expédition. Afin de recevoir le service sous garantie, l'Acheteur doit retourner les Produits défectueux dans les trente (30) jours après réception d'un numéro d'autorisation de retour de matériel (« RMA ») de Nordson. Toutes les réclamations au titre de la garantie seront traitées selon les procédures RMA standards de Nordson.

Pour la gamme de produits Micromedics, Inc. :

Les Produits seront exempts de vices matériels et de main d'œuvre pendant une période d'un (1) an à compter de la date d'expédition. L'Acheteur accepte de conserver une trace complète et précise de tous les Produits revendus par l'Acheteur et, dans l'éventualité d'un rappel de l'un des Produits, de coopérer complètement avec Nordson afin d'effectuer le rappel, y compris en contactant ses clients et en relayant les informations que Nordson lui demandera de communiquer.

Nordson n'est pas agréée en tant qu'installation de traitement, stockage et élimination, et ne peut donc pas accepter le retour de Produits qui ont été utilisés ou qui ont été contaminés par quelque fluide que ce soit. Concernant les Produits réparés, les Produits retournés doivent être complètement propres et exempts de toute contamination par tout fluide. Si l'inspection d'entrée détermine la présence d'une contamination par tout fluide sur tout Produit, ledit Produit sera immédiatement retourné à l'expéditeur. Si Nordson est obligée de procéder à une élimination, la totalité des frais d'élimination sera refacturée à l'Acheteur.

Insérez ce qui suit de sorte à remplacer l'article 8, Annulation et retours, des Conditions générales de vente - Monde

DROITS DE RÉSILIATION, ANNULATION ET RETOURS

Nordson peut résilier ce Contrat ou les commandes passées en vertu dudit Contrat avec un avis adressé à l'Acheteur si (a) l'Acheteur ne paie pas en temps voulu les sommes dues en vertu du Contrat et si cette omission de payer continue pendant dix (10) jours après la date d'échéance ou (b) l'Acheteur manque de manière importante à ses obligations en vertu du Contrat (autrement qu'en matière de paiement) et que ce manquement continue pendant une période de vingt (20) jours après réception par l'Acheteur d'un avis écrit de Nordson spécifiant ce manquement. L'acheteur ne peut pas annuler, totalement ou partiellement, une commande pour laquelle un Produit a été expédié. L'Acheteur n'a pas le droit de retourner les Produits.